

**Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire FFPV
25 juin 2020 - Paris**

En raison du contexte sanitaire COVID-19, la FFPV a procédé à une AGO dématérialisée. Les adhérents inscrits ont pu accéder à leur espace adhérent sur l'espace privatif www.ffpv.org et ont pris connaissance des supports entre le 22/06/2020 9h et le 26 juin 2020 12h. Les votes ont été ouverts sur cette même période. Les formulaires de vote complétés ont été transmis par mail au secrétariat.

La feuille de présence émarginée a été constituée au moyen d'un tableur annexé aux formulaires de vote signés par les membres présents à l'AGO.

Le quorum est atteint (140 membres présents ou représentés sur 232) (45 présents, 95 pouvoirs)

Ouverture de l'AGO par Denis Lépée, rapport moral du président.

D. Lépée donne lecture de l'ordre du jour et informe sur les principales activités.

La FFPV poursuit ses missions principales : le social, la formation au travers de sa filiale, FFPV Conseil et Formation, le suivi des aspects réglementaires, adapté dans le cadre de la pandémie cette année.

Pendant le confinement, les activités ont été maintenues en télétravail et par visio ou audio conférences et la FFPV participe au comité directeur de la FFPV Conseil et Formation pour redémarrer les activités de formation après 3 mois d'interruption.

Le déménagement de la FFPV a eu lieu au mois de mai. La nouvelle adresse du siège est : 114 rue La Boétie 75008 Paris, permettant ainsi la proximité avec la Fédération des Industries du Verre qui regroupent des chambres syndicales. Une économie de près de 50% sur le loyer est annoncée.

1. Rapport financier du trésorier

Philippe Mezac présente un compte de résultat sur 12 mois, période du 01 01 2019 au 31 12 2019. La FFPV, l'UDTVP et l'UDIVP ont maintenant des dates d'exercices similaires, facilitant ainsi la gestion budgétaire. Le bilan au 31 12 2019 fait état de produits à hauteur de 360 716,97 €, et un total de charges de 360 240,88. Le résultat étant positif de 476.09 €

Pour l'année 2019 les collectes de cotisation reversées à la FFPV représentent un montant de 21 510 €.

La réorganisation des OPCO n'a pas permis d'obtenir la validation d'une subvention des AGEFOS, pour l'action Olympiades des métiers. Les chambres régionales (Nord-est, Sud-est, Grand Ouest, Sud-ouest) ont confirmé un don pour financer les Olympiades des métiers.

On peut noter une augmentation significative du coût animation social, dû à la charge de travail nécessaire pour mener à bien les missions du dialogue social. Ce coût a été pris en charge par l'UDTVP et l'UDIVP, et en partie par un crédit AGFPN.

Les coûts de structures, loyers, frais généraux et salaires sont refacturés en proportion aux Unions selon une convention établie en début d'année.

La vigilance apportée sur les dépenses et frais généraux a permis un fonctionnement de trésorerie plus fluide et stabilisé. Le déménagement de la FFPV au 114 rue la Boétie permettra une réduction significative du loyer et des charges liés aux locaux.

2. Rapport du 22/06/2020 du commissaire aux comptes

Le cabinet GEREC certifie que les comptes annuels clos le 31 12 2019 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

3. Budget 2020

P. Mezac présente le budget 2020 établi par le CA FFPV

- Dépenses 337 493 €

- Recettes 344 750 €

- Résultat 7257 €

4. Approbation des comptes – vote

Le résultat de l'exercice s'élève à 476 €.

Vote approbation des comptes : 2 abstentions 138 votes positifs

Vote affectation du résultat : 3 abstentions 137 votes positifs

Résolution adoptée : Les comptes sont approuvés par l'Assemblée avec l'affectation du bénéfice en fond associatif.

5. Mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du Cabinet Gerec arrive à son terme (PV de nomination 17/10/2014 exercices couverts du 30/06/2015 au 31/12/2020). Les membres sont consultés sur la non reconduction du mandat du Commissaire aux comptes.

Votes : 16 abstentions 124 votes positifs

Résolution adoptée : le mandat du commissaire aux comptes n'est pas reconduit

6. Bilan des activités

Social

C. Le Devehat, animateur de la commission sociale présente les travaux.

Composition de la chambre patronale

Au 1^{er} semestre 2020, départs à la retraite de 3 des 6 membres de la Chambre Patronale.

Le Président de la FFPV a adressé un courrier le 10 février 2020 aux adhérents de l'UDTVP et de l'UDIVP les invitant à faire acte de candidature pour rejoindre la Chambre Patronale.

Un nouveau mode de fonctionnement va être mis en place avec un réseau de correspondants RH.

Travaux de la commission sociale

- Négociation annuelle obligatoire sur le SMP (accord signé).
- Négociation accord portant sur l'ancienneté (accord non signé).
- Négociation accord portant mesures d'urgence en matière de congés payés (opposition majoritaire de 3 OS et signatures de 2 OS : accord non applicable).
- La révision de la CCN IDCC 1499 portant sur le thème « Embauche et départ » sera intégrée aux travaux d'harmonisation des CCN lors du rapprochement des branches.
- Mise à jour de l'accord de méthode pour prendre en compte la priorité de travailler sur l'harmonisation des CCN existantes (après officialisation du rapprochement des branches).

Rapprochement des Branches

Dans la version non-définitive du rapport Romain, il est indiqué qu'il y aurait du sens à envisager le rapprochement des branches suivantes :

- ✓ Industries de fabrication mécanique du verre
- ✓ Miroiterie transformation négoce du verre
- ✓ Professions Verre vitrail cristal
- ✓ Industries céramiques

Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP)

L'OPCO EP a été créé le 1/01/20 et a été désigné par la branche Miroiterie. Une SPP (Section Paritaire Professionnelle) dédiée à la branche Miroiterie a été mise en place. La grille « coût-contrat » de la Branche Miroiterie validée par France Compétences pour la période 2020-2022 a été mise à jour. Etude pour la mise en place d'un accord de branche sur la Pro-A.

Le projet multi-branches EDEC Numérique (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) est finalisé.

7. Communication, outils pour les adhérents, évènements

Outils de communication :

N. Ramon rappelle aux adhérents qu'ils peuvent accéder à la documentation professionnelle, aux applications et aux CR en se connectant sur leur espace, via le site www.ffpv.org; Un guide produits verriers a été diffusé en début d'année. Les adhérents et partenaires reçoivent régulièrement par mail des newsletters et des actualités brèves.

Olympiades des métiers / promotion des métiers de la miroiterie :

JC Thénier rappelle l'investissement de la FFPV et des référents jeunes bénévoles sur les actions : Olympiades des métiers (finale reportée du 15 au 17/12/2020), meilleur apprenti de France, tout récemment : Meilleur ouvrier de France Vitrierie-Miroiterie", plus axé sur la miroiterie du bâtiment) et le concours général des métiers qui est en pleine refonte.

Les partenaires de la FFPV sont AGC, Bohle, CMS France, Dormakaba, Guardian Glass, Logli Massimo, Saint-Gobain, Sadev, Solover, Sibelco Europe, les Verriers d'Aujourd'hui, Verre Menuiserie Actualités. Ils concourent à l'activité de la branche, et participent aux événements et aux actions de communication de la FFPV. Leurs actualités sont insérées sur le site ffpv.org

Relations extérieures / affaires publiques

N. Philipponnat intervient sur les enjeux liés à la réglementation et à l'environnement :

Crise du Covid'19

Des informations actualisées ont été transmises aux membres via le site sur les mesures gouvernementales ; Un Vade-mecum a été édité pour aider à l'élaboration de documents relatifs aux précautions sanitaires liées au Covid'19. Il est régulièrement actualisé pour suivre les évolutions des mesures gouvernementales.

Loi AGECE (anti-gaspillage et pour l'économie circulaire)

La FFPV a été interviewée dans le cadre de l'étude de préfiguration de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des PMCB ((Produit Matériaux de Construction Bâtiment) sur le recyclage des produits verriers en fin de vie. Pour rappel : la loi prévoit le lancement de la REP PMCB au 1^{er} janvier 2022

Les résultats des travaux de l'ECV Verre Plat, signée en 2015 par la FFPV, sont pris en compte dans l'étude de préfiguration qui se poursuivra jusqu'à la fin 2020.

RE 2020

La FFPV suit la préparation de la RE 2020 avec les autres syndicats de la filière parois vitrées.

Une position « filière parois vitrées et LCA-FFB » a été rédigée en faveur de l'importance de l'accès à la lumière naturelle.

8. Questions diverses

Une réponse est apportée à une entreprise adhérente (Miroiterie Avignonnaise) interrogeant sur le détail de la commission sociale représentant 96 808 € sur le budget FFPV ; D. Lépée, s'appuyant sur la présentation du trésorier P. Mezac apporte les explications suivantes :

SOCIAL
Animation de la commission sociale
Frais divers animateur commission sociale incluant réception
Frais de déplacement des partenaires sociaux
Honoraires avocats (réécriture convention collective)
Frais de déplacement collège patronal
Svp social service aux adhérents (cabinet Rambaud)
Total 96 807,83

Le financement de la commission sociale a été financé ainsi : produits Udivp 25 000 € + 3120.57 € / produits UDTVP 55 000 € + 6865.25 €, AGFPN 6 822 €.

Fait à Paris le 03/09/2020

Signature du président

